

HÉRIN

Fort de ses quartiers !



Arrondissement de Valenciennes

Hérin, le 15/04/2024

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-03
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT RUE PAUL
ELUARD.

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2213-1 et suivant ;

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures tendant à faciliter le déroulement des opérations de création d'un branchement neuf par la société HYDRAM du 22/04/2024 au 26/04/2024.

A R R Ê T O N S

Article 1 : Du 22/04/2024 au 26/04/2024, à partir de 08h00 et jusqu' à 16h00, le stationnement sera interdit, rue PAUL ELUARD.

Article 2 : Toutes ces interdictions seront matérialisées par l'apposition de panneaux réglementaires, 24 heures avant l'événement

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune ;

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Monsieur le commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le responsable du Service de Lutte contre L'Incendie ;
- Monsieur le directeur de la société hydram 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT ;
- Services Techniques municipaux ;
- Riverains de la rue Victor Hugo ;
- ASVP

Fait à Hérin, le 15/04/2024

Le DGS ;



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

